

Royaume du Maroc



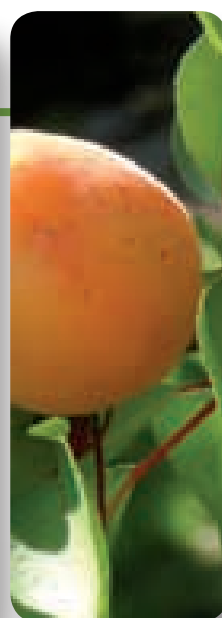
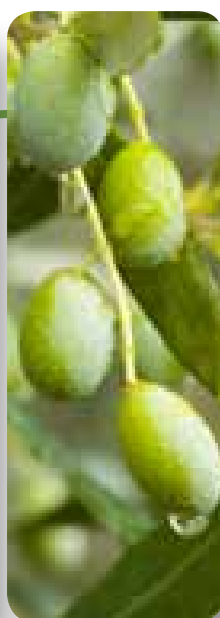
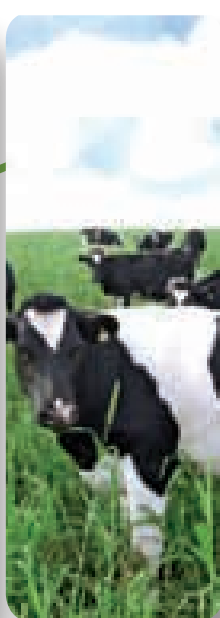
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime



LE MAROC VERT

# ORMVAH

L'Office Régional de Mise en Valeur  
Agricole du Haouz  
Marrakech



Acteur principal pour la mise en  
œuvre du Plan Agricole Régional  
Marrakech Tensift Al Haouz

## L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU HAOUZ

Un établissement public de développement agricole de la plaine du Haouz

Créé par le décret royal n° 831-66 du 22 Octobre 1966, l'ORMVAH est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

### MISSIONS :

- \* Réalisation des études et exécution des équipements hydro-agricoles et de mise en valeur agricole.
- \* Gestion des équipements hydro agricoles et des ressources en eau à usage agricole.
- \* Vulgarisation des techniques culturales et formation professionnelle.
- \* Développement de la production végétale et animale.
- \* Promotion de l'agro-industrie.

### STRUCTURES DE L'ORMVAH :

#### Au niveau du siège:

- \* Service des équipements hydro agricoles (SEHA).
- \* Service de la gestion du réseau d'irrigation et de drainage (SGRID).
- \* Service de la production agricole (SPA).
- \* Service de l'élevage (SE).
- \* Service de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle (SVOP).
- \* Service de la programmation et de la planification (SPP).
- \* Service administratif et financier (SAF).
- \* Service du matériel (SM).
- \* Cellule d'audit interne

#### Au niveau du terrain:

- \* 2 Coordinations (Haouz Central et Tassaout).
- \* 21 Centres et sous centres de mise en valeur agricole.
- \* 3 Subdivisions agricoles.
- \* 3 Subdivisions de gestion du réseau d'irrigation.
- \* 2 centres de gestion et télécontrôle du canal de Rocade et du canal T2
- \* 4 secteurs de développement de l'élevage.
- \* 1 Centre des techniques d'irrigation.

## ZONE D'ACTION DE L'ORMVA DU HAOUZ

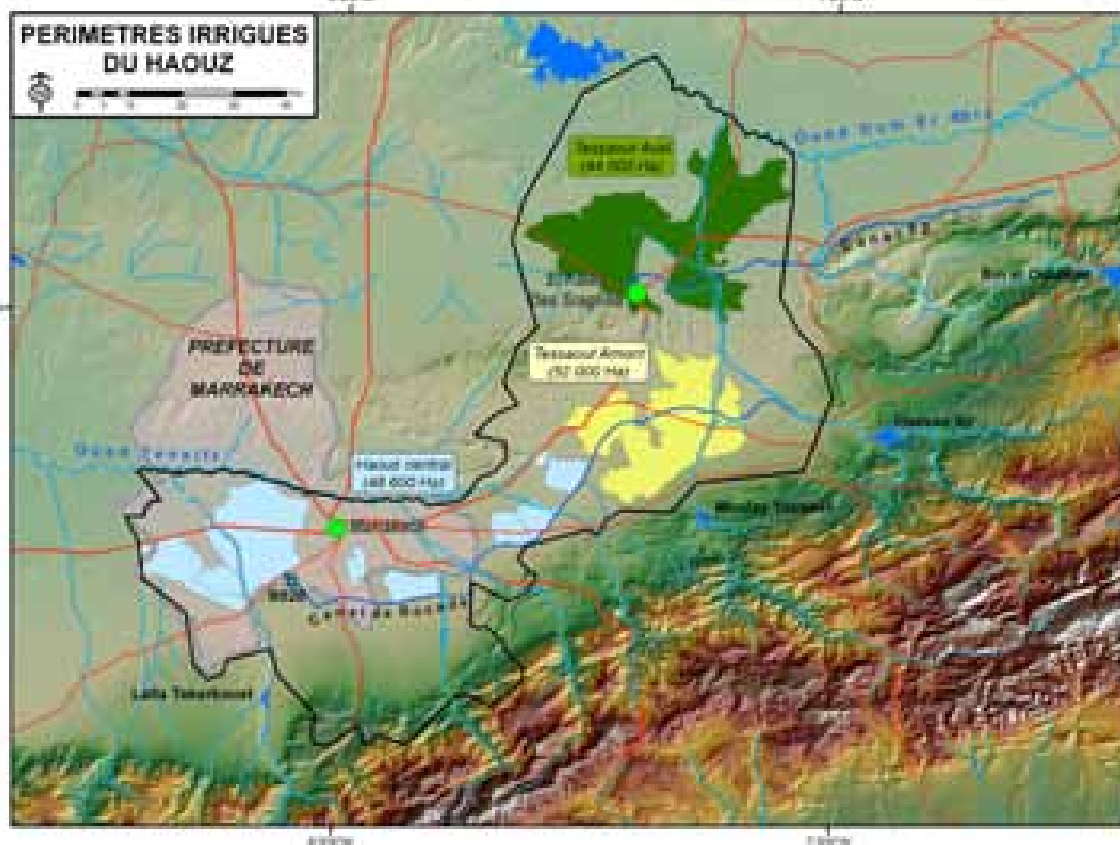
La zone d'action de l'ORMVAH est limitée à l'Est par l'oued Labid, à l'Ouest par le N'fis, au Sud par le piémont du Haut Atlas et au Nord par les oueds Tensift et Oum Rabiaa.

Elle s'étend sur une superficie de 663 000 Ha (dont 473 000 Ha de superficie agricole utile), répartie comme suit :

- La préfecture de Marrakech - Ménara (12 communes rurales) : 134 000 ha
- La province d'Al Haouz (11 communes rurales) : 143 000 ha
- La province d'El Kelaa des Sraghnas (42 communes rurales) : 342 875 ha
- La province de Rhamna (4 communes rurales) : 43 125 ha

**Population totale** : 1.735.000 habitants dont 745.500 ruraux

**Climat** : semi- aride avec une pluviométrie faible et irrégulière : 240mm/an



# RESSOURCES NATURELLES

## RESSOURCES EN TERRES

- \* Superficie agricole utile = 473.000 Ha
  - > Irriguée = 273.000 Ha dont
    - Grande hydraulique = 144.600 Ha
    - Petite et moyenne hydraulique = 128.400 Ha
  - > Bour = 200.000 Ha
- \* Forêt = 23.200 Ha
- \* Parcours = 103.700 Ha

## RESSOURCES EN EAU D'IRRIGATION

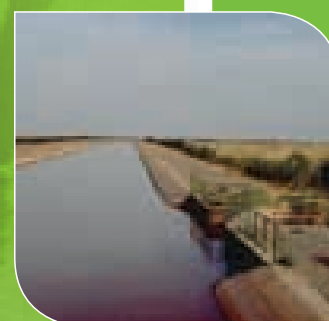
### \* Les eaux superficielles

Périmètre	Superficie (ha)	Dotation Mm <sup>3</sup>	Origine	Dotation m <sup>3</sup> /ha
<b>Tassaout Amont</b>	<b>52.000</b>	<b>250</b>	Barrage My Youssef	Secteur moderne : 6000 Secteur Réalimenté : 3000
<b>Tassaout Aval</b>	<b>44.000</b>	<b>280</b>	- Barrage My Youssef : 10 Mm <sup>3</sup> - Barrage Hassan 1er sidi Driss : 20 Mm <sup>3</sup> - Barrage Bin El Ouidane : 235 Mm <sup>3</sup> - Retour à oued (seuil Boualja) : 15 Mm <sup>3</sup>	Planté: 7900 Nu : 4900
<b>Haouz central</b>	<b>48.600</b>	<b>338</b>	- Barrage Hassan 1er sidi Driss : 256 Mm <sup>3</sup> - Barrage Lalla Takerkoust : 82 Mm <sup>3</sup>	6000 à 8000
<b>TOTAL</b>	<b>144.600</b>	<b>868</b>		

Petite et moyenne hydraulique à partir du barrage Hassan 1er : 34 Mm<sup>3</sup>

Eaux industrielles à partir de Lalla Takerkoust : 3 Mm<sup>3</sup>

- \* **Les eaux souterraines** = 270 millions m<sup>3</sup>
  - Haouz central = 205 millions m<sup>3</sup>
  - Tassaout = 65 millions m<sup>3</sup>



## LES BARRAGES:

Barrages	Rivière	Capacité (Mm3)	Volume régularisé en année normale (Mm 3)
My Youssef	Tessaout	153	260
Lalla Takerkoust	N'Fis	54	85 (dont Alimentation en eau industrielle:3)
Hassan Ier	Lakhdar	245	350 (dont Alimentation en eau potable : 40)
Bin El Ouidane	El Abid	1243	(235 via T2: Tessaout aval)
<b>TOTAL</b>		<b>1695</b>	<b>930</b>

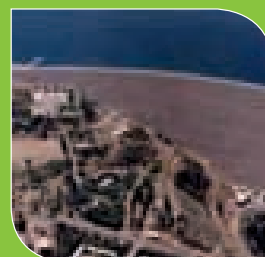
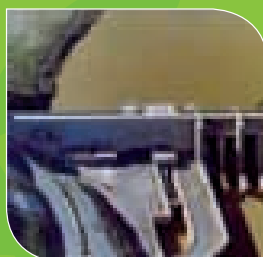
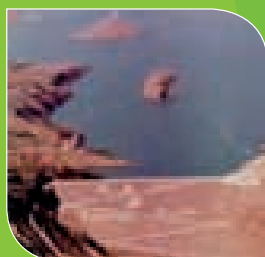
## EQUIPEMENTS HYDRO- AGRICOLES:

### Superficie totale aménagée : 144.600 Ha Dont :

- \* Tassaout Aval : 44.000 Ha
- \* Tassaout Amont : 52.000 Ha  
- 30.000 Ha remembrés/ 22.000 Réhabilités.
- \* Haouz central et N'Fis : 48.600 Ha

## ATOUTS AGRICOLES CONSIDÉRABLES DE LA ZONE ORMVAH

- \* Existence d'un important potentiel en terre irrigable,
- \* Importantes potentialités en matière de production agricole,
- \* Existence d'infrastructures modernes et diversifiées en agro-industrie,
- \* Expérience importante en matière d'organisation professionnelle,
- \* Proximité des grands centres de consommation.



## Pour le renouveau et le développement agricole : Le Plan Agricole Régional Marrakech Tensift Al Haouz.

### \* Un plan visant :

- L'amélioration de la production, de la qualité et des conditions de commercialisation de la production.
- L'amélioration des niveaux de valorisation de l'eau d'irrigation,
- La création de l'emploi et l'amélioration des revenus des agriculteurs.
- La consolidation de l'organisation professionnelle à travers l'agrégation

### \* Une offre de 141 projets potentiels pour 10 filières de production :

- 82 projets « Pilier I » pour le développement d'une agriculture moderne, compétitive et à haute valeur ajoutée,
- 59 projets « Pilier II » visant le développement d'une agriculture solidaire ciblant les catégories à faibles revenus et les zones enclavées

	Projections 2020		
	Pilier I	Pilier II	Total
Nombre de projets	82	59	141
Investissements des projets (Milliards DH)	6.2	2.2	8.4
Nombre d'agriculteurs à agréger	65200	60000	125200

**Le Plan Agricole Régional comporte une dizaine d'actions transverses qui touchent l'économie de l'eau, l'assainissement foncier et le transfert de technologies pour un montant de 2 Milliards de dirhams.**



## Déclinaison du Plan Agricole au niveau de la zone d'action de l'ORMVA du Haouz

\* L'offre de projets de la zone d'action de l'ORMVA du Haouz :

- 82 projets dont 69 « Pilier I » et 13 « Pilier II » : soit **58 %** du portefeuille régional
- Investissement : **6.7 milliards de dirhams**
- Rythme moyen annuel : **670 millions de dirhams.**
- Filières concernées : Olivier, Céréales, Agrumes, Abricotier, Lait et Viandes rouges.



FILIERES	SUPERFICIES (ha) ou EFFECTIFS		RENDEMENTS	
	Actuels	Horizon 2020	Actuels	Horizon 2020
OLIVIER	89.700	110.000 (+24%)	2 T/ha	5 T/ha
CEREALES en zone de GH	70.000	40.000 (-40%)	26 Qx/ha	50 Qx/ha
ABRICOTIER	5.500	5.500	10 T/ha	20 T/ha
AGRUMES	5.100	8.000 (+56%)	17 T/ha	30 T/ha
LAIT	74.000 vaches	86 580 (+17%)	3000 L/V/an	6000 L/V/an
VIANDES ROUGES				
- Bovin	893.000 Têtes	(+ 29 %)	120 Kg/Uz	200 Kg/Uz
- Ovin			12 Kg/Uz	18 Kg/Uz
- Caprin			9.5 Kg/Uz	14 Kg/Zu

Investissement dans les actions transverses :  
1.5 Milliards de dirhams.



## Impact Economique du Plan Agricole dans la zone ORMVAH

Paramètres	Situation Actuelle	Projections 2020	Evolution %
Emploi (Millions JT)	20	25	+25%
Valeur ajoutée (Milliards Dh)	2	3.8	+90%

### Actions transverses concernant les ressources en eau :

#### Principales mesures du Plan Agricole Régional :

- \* Limitation de la superficie irriguée à l'existant,
- \* Préservation des ressources hydriques par la conversion de l'irrigation gravitaire à l'irrigation localisée.

#### Principales composantes du projet d'économie de l'eau d'irrigation retenu dans le cadre du Plan Agricole Régional :

- \* Conversion à l'irrigation localisée de 80.600 ha d'ici 2020 répartie comme suit :
  - Conversion collective : 57.500 ha,
  - Conversion individuelle : 23.100 ha,
  - Coût estimé du projet : 6,4 Milliards de DH,
- \* Réhabilitation de canaux d'irrigation sur une superficie de 14 000 ha dans le périmètre de la Tassaout Amont pour un montant de 460 Mdh.





## L'Encadrement des agriculteurs est notre priorité :

### Objectifs :

Promouvoir l'adhésion des agriculteurs et des opérateurs au PAR dans la zone.

Réaliser un transfert technologique au profit des exploitants.

Développer l'organisation et la contractualisation.

Promouvoir le rôle des femmes rurales par le développement des activités ciblées.

### APPROCHE ET DEMARCHE :

Approche participative

Actions ciblées et obligation de résultats

Approche projet

Développement de l'encadrement individuel et de proximité

Développement de la contractualisation

### MOYENS ET SUPPORTS :

- \* Réunions d'information et journées d'animation.
- \* Voyages d'étude, séminaires, tables rondes et expositions.
- \* Diffusion de supports adaptés
- \* Analyses du sol et de l'eau et essais de démonstration.

### INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT :

Importantes subventions et primes, favorisant l'investissement et l'agrégation, dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA).





ORMVAH

L'Office Régional de Mise en Valeur  
Agricole du Haouz  
Marrakech